

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PARISIS**

Herblay, le 28 juin 2006

Monsieur Jean BERGOUGNOUX
Président de la Commission Particulière
du Débat Public Francilien
Parc Saint Christophe
Pôle Galilée 3
10, avenue de l'Entreprise
95865 – CERGY PONTOISE CEDEX

Affaire suivie par Nadine FAYT
01.30.26.39.53 - fax 01.30.26.39.52

Objet : Projets de tracés A.104

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire de la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 juin 2006, relative aux projets de tracés de l'autoroute A.104.

Je vous en souhaite bonne réception.

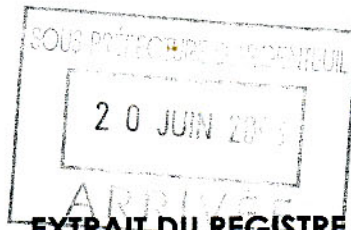
Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la Communauté de
Communes du Parisis,



(Signature)
Maurice CHEVIGNY

• Immeuble Le Lavoisier •
• 12, avenue Paul Langevin •
95220 HERBLAY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION	06.06.2006
DATE D'AFFICHAGE	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	36
PRESENTS	34
VOYANTS	35
OBJET :	
A.104	
PROPOSITION DE MOTION	

L'an deux mille six
Le douze juin à 20 heures 30
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Beauchamp, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice CHEVIGNY, Président

Etaient présents :

M. CHEVIGNY, M. VALLADE, Mme MALOVRY, M. BARBE, M. LAVAUD, M. HUE, M. COIN, M. GUYOMARD, M. THRO, Mme HOURSEAU, M. MERIGOT, M. JACOB, M. BERNIERI, M. BRUNEAU, Mme HEBERT, M. DELIN, M. CASSET, M. BENNAB, Mme LATRUBESSE, M. LECHALARD, Mme ANGLADE, M. SOLER, Mme BLANCHARD, M. CAUET, M. MIE, M. LAMIELLE, M. TORRES, Mme NORDMANN, M. HUET, M. POLLASTRO, M. RAMBOUR, M. AUDEBERT, Mme LEFEBVRE, M. BOEDÉC,

Régulièrement représentée :

Mme OCCIS par M. LAVAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

M. DURAND

Monsieur Louis-Noël JACOB a été élu Secrétaire

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier commun en date du 24 mai 2006, adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Parisis par Monsieur Patrick BARBE, Maire d'Herblay, et Monsieur Michel VALLADE, Maire de Pierrelaye, concernant leurs inquiétudes quant aux projets de tracés de l'autoroute A.104, Considérant l'intérêt pour les six communes du Parisis du bouclage de la Francilienne, Considérant par ailleurs les difficultés engendrées par les tracés proposés (rouge et bleu),

Monsieur le Président propose d'adopter la motion suivante :

Depuis le 8 mars dernier s'est ouvert le débat public portant sur le prolongement de la Francilienne (A 104) de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval.

Parmi les tracés proposés deux – N1 rouge et N2 bleu – concernent le territoire de la Communauté de Communes du Parisis par les communes de Pierrelaye et d'Herblay.

Ces deux tracés représentent un véritable danger pour le développement de ces deux villes et pour le maintien de la qualité de vie de leur population.

Leurs Conseils Municipaux se sont prononcés contre ces projets de tracés, tout en soulignant que le bouclage de la Francilienne était une nécessité pour notre territoire et au-delà l'ouest de notre région.

Les populations de Pierrelaye et Herblay se sont massivement mobilisées contre ces projets de tracés et ont exprimé leur détermination à dire « NON » à ces deux tracés.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **exprime son soutien** aux villes de Pierrelaye et d'Herblay et à leurs populations,
- **déclare son inquiétude** sur tout tracé qui peut mettre en danger l'intégrité et la cohérence du territoire de la Communauté de Communes du Parisis,
- **demande qu'une solution alternative** soit proposée par les services de l'Etat avec tous les moyens conséquents, dans le respect de la santé de nos concitoyens,
- **s'oppose enfin** à tout projet de voie à péage, injuste et pénalisant pour les usagers de notre territoire et au delà de la région Ile-de-France,
- **demandera** à Monsieur le Président de la Commission du débat public de bien vouloir joindre au rapport remis à Monsieur le Ministre des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer, la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Et ont, tous les membres présents, signé au registre

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de Communes,

Maurice CHEVIGNY

Document certifié

20 JUIN 2006

Le Président,

